

**AXES DE LA CHARTE D'OTTAWA déclinés dans ECOLE 21 et mis en miroir avec le  
Parcours Educatif de Santé**

	AXE 1 Elaborer une politique publique saine	Axe 2 Créer des milieux favorables	AXE 3 Renforcer l'action communautaire	AXE 4 Acquérir des aptitudes individuelles	AXE 5 Réorienter les services de santé
<b>ACTIONS MENEES POUR LES CHEFS D'ETABLISSEMENTS EN VUE DU PILOTAGE DU DISPOSITIF ECOLE 21</b>	<p>Préalables à l'étape 1 du PES : création de l'équipe projet</p>	<p>Préalables à l'étape 2 du PES : Analyse de la situation et les priorités</p>	<p>Préalables à l'étape 9 du PES Communication et valorisation du projet</p>	<p>PES / Importance de la formation initiale et continue</p>	<p>Volet protection du « PES »</p>
	<p>Création d'un réseau d'établissement (comité départemental « ECOLE 21 ») accompagné par l'IREPS, le rectorat et les directions académiques. (infirmières conseillères techniques). Signature de la « CHARTE ECOLE 21 ».</p>	<p>Mutualisation des diagnostics d'établissements pour définir un objectif global de territoire.  Préalables à l'étape 5 du PES : planification et suivi du projet</p>	<p>Parrainage entre C.E pour intégrer le réseau, présence de l'ensemble des C.E du réseau lors de la remise du label « ECOLE 21 » et de la signature de la charte. <a href="http://ecole21.eu/">http://ecole21.eu/</a></p>	<p>Formations spécifiques des C.E : « communication non violente dans l'E.P.L.E ». « Mener une politique sur la discipline positive au sein de l'E.P.L.E ». Mobilisation des aptitudes individuelles des C.E dans le cadre des regroupements organisés par la DSDEN 4 à 5 fois /an :</p>	<p>Informations par les CTD des nouvelles orientations décidées par le recteur concernant les visites médicales et le suivi des enfants scolarisés. (mise en place des réseaux coordonnés de santé)/.</p>
	<p>Etape 7 du PES : Financement</p>	<p>Rencontres régulières de C.E pilotes des réseaux : espaces de paroles, échanges de pratiques, renforcement du sentiment d'appartenance au réseau. Réunions organisées à tour de rôle par les différents C.E.</p>	<p><u>Etape 4 du PES : le partenariat</u></p>	<p>renforcement des compétences psycho-sociales des C.E lors de discussions collégiales (exemple de thèmes abordés de façon sous-jacente: résistance à la pression du groupe, renforcer la confiance en soi...).</p>	
	<p>Soutien financier de la DSDEN et recherche de financements externes. (exemple : Inter reg...)</p>		<p><u>Recherche de partenariats locaux identifiés selon les besoins de la communauté scolaire.</u></p>		
	<p>Etape 5 du PES : Planification et suivi du projet</p> <p>Création d'outils de pilotage pour le suivi des actions.</p>	<p>Développement de moyens de communications spécifiques.</p>			

## AXES DE LA CHARTE D'OTTAWA

	AXE1 Elaborer une politique publique saine	Axe 2 Créer des milieux favorables	AXE 3 Renforcer l'action communautaire	AXE 4 Acquérir des aptitudes individuelles	AXE 5 Réorienter les services de santé
NIVEAU ETABLISSEMENT	<p>Etape 1 du PES Création d'un comité de pilotage Référents « ECOLE 21 » Elèves ambassadeurs « ECOLE 21 »</p>	<p>Etape 4 du PES Le partenariat-Les intervenants extérieurs</p>	<p>Etape 6 du PES Les interventions en direction des élèves</p>	<p>PES / Importance de la formation initiale et continue</p>	
	<p>Etape 2 du PES Elaboration d'un diagnostic spécifique « ECOLE 21 » à chaque EPLE</p>	<p>Aménagement des locaux pour les élèves et les enseignants.</p> <p>Développement des moyens de communication dans l'EPLÉ (communauté scolaire et familles)</p>	<p>Choix de l'aménagement des locaux par les élèves suite au diagnostic de départ. Lutte contre le gaspillage, gestion des déchets, fabrication de poulaillers pour la récupération des déchets verts de la cantine qui vont nourrir les poules, et dont les œufs seront vendus : étude de marché... mini-entreprise, et valorisation des sections adaptées investies dans ce projet. Commissions organisées par les élèves pour lutter contre le gaspillage à la cantine. (prise en compte des demandes des élèves en respectant l'équilibre alimentaire).</p>	<p>Pour les enseignants : Sessions de formations inter-établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la communication non-violente</li> <li>- A la discipline positive.</li> <li>- A l'éducation sexuelle</li> <li>- A l'écoute</li> </ul>	<p>Formation des personnels infirmiers aux gestes de secours.</p> <p>Mise en place des réseaux coordonnés de santé pour favoriser la prise en charge des élèves le nécessitant.</p>
	<p>Etape 3 du PES Définition des objectifs. (intégration des objectifs spécifiques à l'EPLÉ dans le contrat de ville, projet REP, CESC...)</p>	<p>Création d'espaces de paroles (espaces parents),</p> <p>Liens renforcés avec le conseil départemental pour le projet « ECOLE-FAMILLE ».</p>	<p>objectifs pédagogiques en lien avec la santé et le développement durable dans le cadre des EPI « corps santé sécurité » et « transition écologique et développement durable » travaillés dans chaque EPLE.</p>	<p>Réinvestissement des acquis des formations par les enseignants auprès des élèves.</p> <p>Parallèlement des formations à la discipline positive sont proposées aux parents en inter-établissement.</p>	
	<p>Etape 5 du PES Construction de tableaux de bord pour le suivi des actions menées par les équipes éducatives.</p>		<p>Réflexions autour du respect mutuel devenu règle de vie des établissements.</p> <p>Ambassadeurs « ECOLE 21 » forces de proposition dans les CVL.</p> <p>Actions éducatives en club renforcées sur la coopération.</p> <p>Ateliers d'expressions orales pour les élèves.</p>		